

ÉDITION 2025

SPÉCIAL CADRES

Les 5 astuces des cadres qui maximisent leur retraite



neovia.

www.neoviaretraite.fr
contact@neoviaretraite.fr
04.27.02.17.78

SOMMAIRE

Fonctionnement de la retraite pour les cadres	3
Astuce n°1 : la prise en compte des premières activités	4
Astuce n°2 : la validation des points liés au statut cadre	5
Astuce n°3 : la reconnaissance du chômage et de la maladie	6
Astuce n°4 : la validation du service militaire	7
Astuce n° 5 : la majoration pour enfants	8
Qui sommes-nous ?	10

FONCTIONNEMENT DE LA RETRAITE POUR LES CADRES

Préparer sa retraite est une étape cruciale dans la vie professionnelle de chaque cadre. Il est primordial de savoir comment maximiser ses droits pour profiter pleinement de cette nouvelle phase de vie.

Ce livre blanc a pour but de vous indiquer les différentes astuces pour optimiser votre retraite, tout en présentant les solutions et services disponibles pour vous aider.



ASTUCE N°1 :

LA PRISE EN COMPTE DES PREMIÈRES ACTIVITÉS

Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi les premières activités d'un cadre ne sont pas enregistrées : absence de déclaration (à une époque où les démarches administratives étaient moins centralisées), travail à l'étranger, changement de statut ou bien la perte de documents.

Les risques sur votre pension de retraite

Trimestres manquants

Les premières activités permettent de valider des trimestres nécessaires pour atteindre le nombre requis pour une retraite à taux plein.

Si elles sont absentes, cela peut entraîner un déficit, obligeant à travailler plus longtemps ou à subir une décote.

Pertes sur la retraite complémentaire

Pour les cadres, la retraite complémentaire (Agirc-Arrco) repose sur des points accumulés tout au long de la carrière. Si les premières activités ne sont pas prises en compte, cela réduit directement le nombre de points acquis, impactant le montant de la pension complémentaire.

Risque d'erreur non détectée

Les omissions dans le relevé de carrière, surtout si elles concernent les débuts de carrière, sont souvent découvertes tardivement, lorsque les justificatifs sont difficiles à récupérer. Cela complique la régularisation et peut entraîner une perte de droits irrécupérable.

Pénalisation financière à long terme

Même si les premières activités ont généré des revenus modestes, leur omission peut, sur plusieurs décennies, représenter une perte financière importante dans le calcul final de la pension.



Les premières activités sont souvent oubliées !

Exemple n°1

Michel a réalisé un apprentissage de 2 ans entre 1978 et 1980. Cette période n'a pas été correctement enregistrée et n'apparaît pas sur son relevé de carrière, ce qui fait qu'il n'a le taux plein qu'à 65 ans.

La période d'apprentissage a dû faire l'objet de cotisations sur la base d'un salaire forfaitaire. La régularisation de cette période permettrait à Michel d'obtenir 5 trimestres supplémentaires au total soit d'atteindre le taux plein dès son âge légal (64 ans).

Exemple n°2

Christine a travaillé 5 ans en Suisse, de 1990 à 1995, période qui n'apparaît pas sur son relevé de carrière.

Sans ces trimestres, elle n'obtient le taux plein qu'à ses 67 ans.

Toutefois, si Christine a cotisé au régime de retraite Suisse, la prise en compte de cette activité par l'application des règlements européens lui permettront d'obtenir 20 trimestres supplémentaire. C'est ainsi qu'elle obtiendra le taux plein dès son âge légal (64 ans)

Exemple n°3

André a travaillé 2 ans dans une petite entreprise en 1985, mais cette activité n'apparaît pas sur son relevé de carrière. Sans ces trimestres, il peut partir à taux plein à 65 ans.

Compte tenu du salaire obtenu pour cette activité, il devrait au total obtenir 8 trimestres (4 trimestres par an), ce qui lui permettraient de partir à la retraite anticipée au titre des carrières longues dès 63 ans.

ASTUCE N°2 :

LA VALIDATION DES POINTS LIÉS AU STATUT CADRE

La retraite est un enjeu majeur pour les cadres, dont le régime repose sur une double composante : le régime de base et le régime complémentaire (Agirc-Arrco).

Pourtant, de nombreux cadres découvrent tardivement que certains points essentiels, tels que des trimestres ou des points de retraite complémentaire, n'ont pas été correctement validés. Cette situation peut avoir des répercussions importantes sur le montant de leur pension et sur la sérénité de leur départ à la retraite.

Les risques liés à des points non validés

Réduction du montant de la pension :

Les points non validés affectent directement le calcul de la retraite complémentaire. Une carrière incomplète dans les relevés de l'Agirc-Arrco ou une omission dans le régime général de la Sécurité Sociale peut entraîner une perte financière significative, parfois plusieurs centaines d'euros par mois.

Allongement de la durée de travail :

Sans validation de l'intégralité des trimestres requis pour le taux plein, les cadres sont contraints de travailler plus longtemps ou d'accepter une décote définitive sur leur pension.

Perte de droits acquis

Certains droits, notamment liés aux périodes de chômage, de maladie ou d'expatriation, peuvent être oubliés si les démarches administratives n'ont pas été effectuées correctement. Ces oublis sont d'autant plus fréquents dans les carrières complexes ou internationales.

Complexité administrative accrue

Identifier les anomalies, rassembler les justificatifs et engager des démarches correctives peut être long et fastidieux, surtout lorsque les cadres approchent de la retraite.

Exemple n°1

Marc a été cadre de 1985 à 1990, mais les cotisations AGIRC n'ont pas été correctement transférées sous l'ancien régime AGIRC (remplacé en 2019 par l'AGIRC-ARRCO).

Si Marc gagnait un salaire brut annuel moyen de 36 000€, la perte est de 3 500 points AGIRC sur 6 ans, soit un manque à gagner d'environ 1 500 euros brut par année de pension à taux plein.

Exemple n°2

Suite à des erreurs administratives qui ont entraîné la perte de 2 ans de données (1982 - 1983), Françoise, qui gagnait environ 36 000 € brut annuel à cette époque, a perdu environ 200 points ARRCO et 1 900 points AGIRC, soit une perte de 1 200 euros brut par année de pension à taux plein.

Exemple n°3

Gilles a travaillé pendant 6 ans dans une entreprise (de 1987 à 1992) mais cette dernière a malheureusement fermé.

Il y a eu des pertes de points car les cotisations n'ont pas été prises en compte à ce moment-là, l'entreprise ayant mis la clé sous la porte.

Si Gille a perçu un salaire brut annuel de 40 000€, il a perdu 1 900 points au total, soit environ 2 700 € brut par an de pension de retraite à taux plein.

ASTUCE N°3 :

LA RECONNAISSANCE DU CHÔMAGE ET DE LA MALADIE

Tout au long de leur carrière, les cadres peuvent traverser des périodes de chômage ou des arrêts maladie qui, bien que non travaillées, ouvrent des droits à la retraite. Cependant, il arrive que ces périodes ne soient pas correctement enregistrées dans le relevé de carrière. Ces oublis, souvent découverts tardivement, peuvent entraîner une perte de trimestres, une réduction du montant de la pension, ou encore un report du départ à la retraite.

Les risques d'un oubli des périodes de chômage ou de maladie

Trimestres non validés : les périodes de chômage indemnisé et d'arrêts maladie sont censées valider des trimestres pour la retraite. Si elles ne figurent pas sur votre relevé, cela peut diminuer votre durée d'assurance.

Décote sur la pension : un manque de trimestres risque de réduire définitivement votre pension ou de retarder votre départ à la retraite.

Impact financier : ces omissions peuvent également affecter le calcul de la retraite complémentaire, notamment pour les cadres.

Complexité administrative : retrouver les justificatifs (attestations France Travail, relevés d'indemnisation, arrêts de travail) peut s'avérer laborieux.

Exemple n°1

Caroline a perçu l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) pendant 1 an entre 1985 et 1986.

Les points sont calculés sur la base du salaire journalier de référence (SJR) communiqué au moment de la notification de l'allocation.

Si Caroline gagnait 3 000 € brut mensuel avant le chômage, elle aurait généré environ 110 points ARRCO et 680 points AGIRC durant le chômage, soit une perte de 830 euros bruts de pension par année.

Exemple n°2

Mickaël a eu une période de 6 mois de chômage non indemnisé.

Aucune attribution de points si la période n'est pas indemnisée par France Travail.

Si'il percevait un salaire brut moyen de cadre d'environ 3 000€ / mois, la perte serait d'environ 125 points AGIRC et 50 points ARRCO pour 6 mois soit 118,08 € brut / mois.

Exemple n°3

Valérie a subi un arrêt maladie prolongé d'1 an en 1995. Les points de maladie ne figurent pas sur son relevé Agirc-Arrco.

Si Valérie percevait un salaire brut annuel de 36 000€ avant son arrêt, cela aurait dû générer environ 109 points Arrco et 500 points AGIRC, soit une perte de 390 euros brut par année de pension à taux plein.

ASTUCE N°4 :

LA VALIDATION DU SERVICE MILITAIRE

Le service national permet d'obtenir un trimestre dit "assimilé" pour chaque période de 90 jours.

Bon à savoir : le reliquat donne lieu à un trimestre supplémentaire qui est positionné avant ou après la période du service national.

Exemple avec 1 an de service militaire :

$365 \text{ jours} / 90 \text{ jours} = 4,05555 \text{ trimestres}$

Validation de 4 trimestres + 1 trimestre de reliquat au titre du service militaire soit 5 trimestres !

Les risques que le service militaire ne soit pas pris en compte

Trimestres manquants

Sans prise en compte de cette période, le cadre risque de ne pas atteindre le nombre de trimestres requis pour le taux plein, ce qui pourrait entraîner une décote sur sa pension.

Retard du départ à la retraite

Un manque de trimestres oblige souvent à prolonger l'activité professionnelle pour compenser.

Pertes financières

Cet oubli réduit les droits acquis pour le régime de base et parfois même pour le régime complémentaire.

Complexité des démarches

Découvrir cette anomalie tardivement impose au cadre de retrouver des documents, comme l'extrait des services militaires, souvent difficiles à obtenir après plusieurs années.

ASTUCE N°5 :

LA MAJORATION POUR ENFANT

Les cadres ayant élevé des enfants peuvent bénéficier d'une majoration de leur pension de retraite. Dans le régime de base, cette majoration représente 10 % supplémentaires pour les parents ayant eu ou élevé au moins trois enfants.

Dans les régimes complémentaires, comme l'Agirc-Arrco, une majoration de pension est également prévue. Elle s'applique également aux assurés ayant encore un ou plusieurs enfants à charge.

Avant 2010



4 trimestres pour la **maternité** ou l'**adoption** attribués à la **mère**

4 trimestres pour l'éducation attribués à la **mère** (pour avoir élevé l'enfant durant les 4 premières années)

Attention ! Ces droits ne sont pas toujours automatiques : il est nécessaire de fournir des justificatifs (actes de naissance, attestations d'éducation, etc.) pour en bénéficier. Un oubli ou une erreur peut entraîner une perte financière importante à long terme.

Pour sécuriser vos droits et optimiser votre retraite, il est essentiel de vérifier votre relevé de carrière et de régulariser toute omission concernant la majoration pour enfant.

A noter

Les pères peuvent obtenir une partie des trimestres d'éducation (s'ils ont élevé seuls l'enfant au cours des 4 premières années).

Après 2010



4 trimestres pour la **maternité**
ou **l'adoption** attribués à la **mère**

4 trimestres pour l'éducation
attribués à la **mère**

OU



Le père peut obtenir **2 trimestres pour**
l'éducation s'il en fait la demande dans **les 6**
mois suivant le 4ème anniversaire de l'enfant

A noter

Comme pour la réglementation avant 2010, le père peut se voir attribuer les 4 trimestres d'éducation directement s'il a élevé seul son enfant pendant les 4 premières années.



95% des relevés de carrière de nos clients
contiennent en moyenne 6 erreurs

QUI SOMMES-NOUS ?

Neovia met à votre disposition le 1er pôle d'expertise en droit retraite principalement composé d'experts en droit social. Depuis plus de 20 ans, nous formons les meilleurs spécialistes, tous aguerris aux multiples règles et dispositifs des 42 régimes de retraite.

20

ans d'existence

1 500

nouveaux clients
chaque année

50

collaborateurs

15 000

missions
réalisées

**CONTACTEZ NOS CONSULTANTS EXPERTS EN DROIT
RETRAITE POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION [ICI](#).**

Vos avis comptent pour nous !

"Aucun soucis – Contact rapide, bilan effectué avec sérieux, aucun problème de communication et régularisation de A à Z sans que j'ai à m'occuper de rien et sans rien oublier de ma carrière."

★★★★★ par Gérard Brémont

Noté 4,6 / 5 | 639 avis

★ Trustpilot

" Le service plus, plus de Néovia. – Le service rendu par Néovia correspondait exactement à mon attente. La personne en charge de mon dossier a été très réactive , claire, attentive et compétente."

★★★★★ par Louis Dargaïgnon

Noté 4,6 / 5 | 639 avis

★ Trustpilot

★ Trustpilot

★★★★★ – 672 avis

 ★★★★★ – 153 avis

En quoi Neovia peut vous aider ?



Récapituler votre parcours de carrière (employeurs, dates, statut, rémunération)

Regrouper tous les relevés des différents organismes de retraite.



Vérifier chaque période, déceler les anomalies et les faire corriger



Conservez vos bulletins de paie et/ou tous justificatifs d'activité peut vous assurer une sécurité supplémentaire en cas d'anomalies sur votre relevé de carrière

Comment Neovia peut vous accompagner ?



Audit personnalisé de votre carrière

Neovia analyse en détail votre relevé de carrière, identifie les périodes manquantes ou erronées, et évalue leur impact sur vos droits. Cet audit permet de dresser un bilan clair et complet de votre situation.

Régularisation des anomalies

Grâce à une expertise pointue des régimes de retraite et des démarches administratives, Neovia prend en charge la régularisation de vos points et trimestres. Nous vous aidons à rassembler les justificatifs nécessaires (bulletins de salaire, attestations, contrats) et à défendre vos droits auprès des organismes concernés.



Optimisation de votre retraite

Neovia ne se contente pas de corriger les erreurs : nous vous accompagnons pour optimiser vos droits. Cela inclut le choix du moment idéal pour partir, le calcul des pensions cumulées et la gestion des régimes spécifiques (expatriation, rachats de trimestres, etc.).

Sérénité et gain de temps

En déléguant ces démarches complexes à Neovia, vous bénéficiez d'un accompagnement professionnel et rigoureux, vous permettant de vous concentrer sur votre activité ou votre transition vers la retraite, sans stress inutile.





**Neovia, le N°1
de l'expertise retraite**

neovia.

www.neoviaretraite.fr
contact@neoviaretraite.fr
04.27.02.17.78